

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 28 FEVRIER 2024

OBJET / GAIA : Extension jardin du souvenir : approbation du projet.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 22 février 2024

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / hor zirenak : 22

Nombre de votants / bozkatu dutenak : 28

L'an deux mille vingt-quatre, le ving-huit février, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Corinne Othatcegy, Mme Nicole Amestoy, Mme Maud Gastigard, Mme Carmen Gonzalez, M. Peio Etxeleku, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Jean-Paul Eyherachar, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, M. Philippe Bacardatz, conseillers municipaux.

Procuration : M. Jean-Jacques Lassus à M. Christian Devèze ; Mme Isabelle Ayerbe à Mme Yolande Huguenard, M. Roger Barbier à M. Robert Poulou ; Mme Bernadette Remeau à Mme Véronique Cadepond-Larronde ; M. Sébastien Carre à M. Vincent Goytino ; M. Philippe Bacardatz à Mme Argitxu Hiriart-Urruty.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Véronique Cadepond-Larronde est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales attribue une clause générale de compétence au bénéfice de la commune par son article L.2121-29. Au terme de celui-ci il est prévu que le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Aussi, en plus de cette clause de compétence générale, la loi attribue formellement la compétence de gestion des cimetières aux communes.

L'article R2223-9 du même Code prévoit que « *Le Conseil municipal peut décider l'affectation de tout ou partie d'un cimetière au dépôt ou à l'inhumation des urnes et à la dispersion des cendres des corps ayant fait l'objet d'une crémation.* ». Aussi, la gestion des cimetières incombe à la commune.

Le présent projet vise à diversifier l'offre funéraire de la commune. Actuellement la commune ne propose que des cavurnes permettant l'inhumation de 4 urnes. Ces cavurnes se déploient sur deux lignes, à ce jour complètes. Une troisième ligne est en cours de réalisation et le projet consiste à y intégrer des columbariums composés de 6 cases hors sol, chacune des cases pouvant accueillir 2 urnes. La troisième ligne verra donc l'implantation de 4 modules de columbariums (collectifs), espacés par une rangée de 6 à 8 cavurnes (individuels).

Le projet est estimé à 30 088 € HT, répartis comme suit :

Dépenses		Recettes	
Fourniture et pose de columbariums	21 688 €	DETR 2024 – 30 % (Subvention sollicitée)	9 026,40 €
Fourniture de cavurnes	8 400 €	Autofinancement – 70 %	21 061,60 €
TOTAL	30 088 €	TOTAL	30 088 €

Des subventions seront sollicitées en vertu de la délégation consentie à M. le Maire par le Conseil municipal, par délibération du 11 juin 2020 et tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil municipal, oui l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet d'extension du jardin du souvenir portant sur une enveloppe prévisionnelle de 30 088 € HT,

AUTORISE M. le Maire à solliciter l'ensemble des partenaires de la commune pour obtenir le maximum de subventions,

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et accomplir tous les actes y afférents afin de permettre le bon déroulement de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :

Véronique CADEPOND-LARRONDDE

Saioko idazkaria



Christian DEVEZE

Maire de Cambo-les-Bains

Kanboko Auzapeza